

Thème 3	Thème 3
Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire	Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire
RAPPORTEURS	RAPPORTEURS
Monique Daune, Michel Galin, Jean-Michel Harvier, Daniel Rallet, François Sauterey	Monique Daune, Michel Galin, Jean-Michel Harvier, Daniel Rallet, François Sauterey
	<u>La politique de F. Hollande dans ses choix économiques, s'inscrit dans la continuité des politiques libérales menées par son prédécesseur.</u>
Croissance quasi-nulle en 2012 et 2013, avalanche de plans sociaux, maintien d'un taux de chômage élevé malgré les emplois aidés mis en place, stagnation ou baisse des salaires, hausse du taux de pauvreté..., la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader.	Croissance quasi-nulle en 2012 et 2013, avalanche de plans sociaux, maintien d'un taux de chômage élevé malgré les emplois aidés mis en place, stagnation ou baisse des salaires, hausse du taux de pauvreté..., <u>les choix faits par F. Hollande et son gouvernement d'afficher la relance de la croissance par l'offre et non par la demande accentuent la dégradation de</u> la situation économique et sociale, <u>le but réel de cette politique étant de favoriser toujours plus le capital</u> ne cesse de se dégrader.
Après avoir obtenu le CICE sans aucune contrepartie et des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité et ont obtenu pour 2014 un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages. Une réduction «	Après avoir obtenu le <u>Crédit Impôt Compétitivité Emploi</u> (CICE) sans aucune contrepartie et des reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales posent sans cesse de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail au nom de la compétitivité et ont obtenu pour 2014 un <u>nouveau</u> transfert de la fiscalité

<p>historique » des dépenses publiques et sociales est programmée sur 2014-2017, ce qui ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités et renforcer l'exaspération de la population.</p>	<p>des entreprises vers les ménages. Une réduction « historique » des dépenses publiques et sociales est programmée sur 2014-2017, ce qui ne peut que peser sur l'activité économique, creuser davantage les inégalités et renforcer l'exaspération de la population. <u>Les 50 milliards de réduction auront des conséquence sur le fonctionnement des services publics et provoqueront une réduction des droits.</u> <u>Le pouvoir politique fait ainsi le choix de détruire les conquêtes sociales obtenues par les luttes qui depuis la Libération et le programme du CNR, ont construit notre pacte social.</u> <u>Bien loin de l'objectif affiché (emploi, investissement), une telle politique ne peut que générer la déflation et la récession, avec des conséquences économiques et sociales désastreuses.</u> <u>Par contre elle aboutira à un partage des richesses beaucoup plus favorable aux plus riches et aux grandes entreprises, c'est son but.</u></p>
<p>En ne répondant pas aux préoccupations des salariés, des retraités et des jeunes, les politiques d'austérité font le lit de l'extrême droite. Les forces libérales profitent du caractère injuste de notre système fiscal pour mener campagne contre l'impôt et remettre en cause notre modèle social. Tout cela rend d'autant plus nécessaire de construire des alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire. Pour le SNES, la sortie de crise passe notamment par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau.</p>	<p>En ne répondant pas aux préoccupations <u>En précarisant et en paupérisant une part de plus en plus importante</u> des salariés, des retraités et des jeunes, <u>en ne prenant pas en compte leurs besoins et leurs préoccupations,</u> les politiques d'austérité <u>renforcent les inégalités et font le lit de la désespérance dont profitent les mouvances et l'idéologie d'extrême-droite. Cela va au-delà du seul FN même si les logiques affichées de rassemblement républicain peuvent laisser penser le contraire.</u> de l'extrême droite. Les forces libérales profitent du caractère injuste de notre système fiscal pour mener campagne contre l'impôt et remettre en cause notre modèle social. Tout cela rend d'autant plus nécessaire de construire des alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire. Pour le SNES, la sortie de crise passe notamment par le développement des services publics et une protection sociale de haut niveau.</p>

1. CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE	<u>1. POUR UNE AUTRE EUROPE : SE LIBERER DU CARCAN DE L'EUROPE LIBERALE</u>
<p>Dans l'Union européenne (UE), le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités et à un chômage massif. Les politiques d'austérité, loin de résoudre le problème de la dette, l'accroissent et plongent les peuples européens dans la récession et le chômage. L'impossibilité pour la Banque centrale européenne de prêter directement aux États contribue à alourdir la charge des intérêts. Les politiques de taxation du capital au niveau européen (taxe sur les transactions financières, lutte contre la fraude fiscale) sont aujourd'hui au point mort.</p>	<p>Dans l'Union européenne (UE), <u>les représentants des gouvernements nationaux confortent l'orientation libérale (dogme de la concurrence libre et non faussée qui a conduit à des déréglementations, à un accroissement des inégalités et à un chômage massif).</u> Le dogme de la concurrence libre et non faussée a conduit à un accroissement des inégalités et à un chômage massif. Les politiques d'austérité, loin de résoudre le problème de la dette, l'accroissent et plongent les peuples européens dans la récession et le chômage. L'impossibilité pour <u>L'interdiction faite à</u> la Banque centrale européenne de prêter directement aux États contribue à alourdir la charge des intérêts <u>et à soumettre ces mêmes États aux marchés financiers. Le programme de réformes structurelles renforcé par le TSCG remet en cause tous les droits acquis (travail – sécurité sociale – retraite).</u> Les politiques de taxation du capital au niveau européen (taxe sur les transactions financières, lutte contre la fraude fiscale) sont aujourd'hui au point mort. <u>Le cadre institutionnel européen étant verrouillé, ce sont les résistances des peuples en lutte qui permettront de faire sauter les verrous. L'harmonisation des politiques fiscales restent au point mort alors que cela contraindrait les détenteurs du capital au paiement de l'impôt. La situation actuelle leur permet au contraire de bénéficier d'une « optimisation fiscale » qui correspond de fait à une fraude fiscale légalisée, facilitée par la grande mobilité des capitaux.</u></p>
<p>Comme la CES en fait le constat dans son plan pour l'investissement adopté le 7 novembre 2013, c'est la situation économique désastreuse dans leur propre pays qui pousse les travailleurs européens à « immigrer à la recherche d'emplois temporaires ou permanents dans d'autres États membres de l'UE et en dehors du marché du travail réglementé ».</p>	<p>Comme la CES en fait le constat dans son plan pour l'investissement adopté le 7 novembre 2013, c'est la situation économique désastreuse dans leur propre pays qui pousse les travailleurs européens à « immigrer à la recherche d'emplois temporaires ou permanents dans d'autres États membres de l'UE et en dehors du marché du travail réglementé ».</p>

<p>Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une Union européenne qui soutienne un développement durable, des services publics au service des citoyens. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples et non l'inverse. Les forces syndicales européennes doivent s'unir pour peser contre la gouvernance européenne par l'austérité en utilisant les instruments dont elles se sont dotées, notamment la CES mais aussi l'Alter Summit qui réunit forces syndicales et associatives avec l'ambition de proposer une autre construction européenne basée sur les droits sociaux fondamentaux.</p>	<p>Au contraire de ces options désastreuses, nous voulons une Union européenne qui soutienne un développement <u>social et environnemental durable, ce qui suppose</u> durable, des services publics au service des citoyens. Cela ne pourra se faire qu'à la condition que les banques soient mises elles aussi au service des peuples et non l'inverse. Les forces syndicales européennes doivent s'unir pour peser contre la gouvernance européenne par l' <u>les politiques européennes d'</u> austérité en utilisant les instruments dont elles se sont dotées, notamment la CES mais aussi l'Alter Summit qui réunit forces syndicales et associatives avec l'ambition de proposer une autre construction européenne basée sur les droits sociaux fondamentaux. <u>Tout en travaillant à ces convergences dans notre pays, il convient de rassembler les forces syndicales de lutte et de transformation sociales. L'enjeu est de créer un rapport de force qui nous permette de refuser aussi bien dans le cadre national qu'europpéen, l'austérité budgétaire, le financement des investissements publics par l'emprunt auprès d'institutions financières privées, le démantèlement des services publics et d'imposer une rupture. Il nous faut contraindre le gouvernement à réaliser un audit de la dette afin d'en déterminer les aspects légitimes et ceux qui ne le sont pas. Il faut lui imposer de régler cette question par la création monétaire et l'annulation de ce qui dans la dette n'est pas légitime. Il faut que désormais les investissements collectifs se fassent comme avant 1973 par l'emprunt à la banque centrale. Une fois la brèche ouverte, la convergence au niveau européen sera plus facile à réaliser.</u> <u>Dans cette logique, il convient de contraindre le gouvernement à refuser le Grand Marché Transatlantique. Ce projet a pour but de démanteler les « barrières douanières et réglementaires » entre l'Union Européenne et les Etats-Unis. Par le différentiel actuel des droits de douane, ce texte donnerait un avantage de 30% aux produits</u></p>
--	---

	<p><u>américains. Il entraînerait des suppressions d’emplois et une dégradation des normes environnementales sur la pollution automobile ou la construction, mais aussi les produits alimentaires. Les entreprises auraient le droit d’attaquer devant des tribunaux privés les États coupables d’avoir fixé des normes sociales ou environnementales qui limitent leur profit. Ce serait une remise en cause sans précédent de la souveraineté des peuples, des parlements et des États européens au profit du seul capitalisme financiarisé et mondialisé.</u></p> <p><u>Par ailleurs, la Commission Européenne négocie cet accord dans le plus grand secret et sans qu’aucun débat n’ait eu lieu avec les citoyens ou leurs représentants. Pour les États-Unis ce projet de Grand Marché Transatlantique est le moyen de renforcer leurs intérêts et leur puissance. Au-delà, ce serait aussi le moyen de favoriser le développement des multinationales et du système financier. C’est inacceptable.</u></p> <p><u>LE SNES affirme la nécessité de contraindre l’Union Européenne et la Commission Européenne de peser de tout leur poids pour renégocier les accords libéraux régissant le fonctionnement et les attributions de l’OMC afin d’y affirmer que le commerce international ne peut se faire contre les peuples en méprisant les droits sociaux des citoyens au profit du capital. L’ AGCS doit être totalement abandonné.</u></p>
<p>2. EN FRANCE, AGIR CONTRE L’AUSTERITE ET POUR UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES</p>	<p>2. EN FRANCE, AGIR CONTRE L’AUSTERITE ET POUR UNE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES</p>
<p>2.1. Services publics et décentralisation</p>	<p>2.1. Services publics et décentralisation</p>

Le SNES réitère ses mandats du congrès de Reims sur les services publics. Il réaffirme qu'un certain nombre d'activités humaines ne relèvent pas de la sphère marchande. Il milite donc pour le développement et l'extension des services publics. Il rappelle que le rôle de l'État ne saurait se limiter à ses missions régaliennes.	Le SNES réitère ses mandats du congrès de Reims sur les services publics. Il réaffirme qu'un certain nombre d'activités humaines ne relèvent pas de la sphère marchande. Il milite donc pour le développement et l'extension des services publics. Il rappelle que le rôle de l'État ne saurait se limiter à ses missions régaliennes.
Le candidat Hollande avait annoncé un « acte III de la décentralisation ». Le gouvernement a choisi de ne faire aucun bilan des actes précédents et de limiter la discussion aux seuls élus. Le projet de loi initial a été découpé en trois.	Le candidat Hollande avait annoncé un « acte III de la décentralisation ». Le gouvernement a choisi de ne faire aucun bilan des actes précédents et de limiter la discussion aux seuls élus. Le projet de loi initial a été découpé en trois.
2.1.1. Le premier volet, déjà adopté par l'Assemblée nationale, se caractérise par :	2.1.1. Le premier volet, déjà adopté par l'Assemblée nationale, se caractérise <u>par la mise en concurrence généralisée des territoires. Il s'inscrit dans une logique déjà à l'œuvre depuis plusieurs années (aide prioritairement accordée aux pôles de compétitivité et à l'insertion des territoires dans la mondialisation...)</u> ce qui passe par :
<ul style="list-style-type: none"> • une répartition des compétences à la carte dans l'espace et dans le temps par le biais de la contractualisation dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique ; • une place importante accordée aux métropoles ; • l'augmentation de la taille et du rôle des intercommunalités ; • le rétablissement de la clause générale de compétence. 	<ul style="list-style-type: none"> • une répartition des compétences à la carte dans l'espace et dans le temps par le biais de la contractualisation dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique ; • une place importante accordée aux métropoles ; • l'augmentation de la taille et du rôle des intercommunalités ; • le rétablissement de la clause générale de compétence.
Le SNES est opposé à ce que les compétences changent suivant le lieu : ici un département aurait la compétence collège, là ce serait la Région ou la métropole, avec les cartes rebattues à chaque mandat. L'action publique	Le SNES est opposé à ce que les compétences changent suivant le lieu : ici un département aurait la compétence collège, là ce serait la Région ou la métropole, avec les cartes rebattues à chaque mandat. <u>Les effets des</u>

<p>a besoin de continuité et de lisibilité. Les compétences doivent être définies par la loi et non par les contrats entre collectivités.</p>	<p><u>transferts de compétence (enseignement, mais aussi et au-delà aides sociales, schéma gérontologique, Allocation Personnalisée pour l'Autonomie, construction de crèches...) seraient dramatiques pour les populations.</u> L'action publique a besoin de continuité et de lisibilité. Les compétences doivent être définies par la loi et non par les contrats entre collectivités.</p>
<p>L'existence de métropoles « géographiques » est un fait. La coordination des politiques publiques y est nécessaire. Cependant l'esprit du projet de loi s'inspire du pacte de compétitivité, pour insérer ces territoires dans la compétition économique avec les autres métropoles européennes, risquant d'accroître les inégalités entre territoires.</p>	<p>L'existence de métropoles « géographiques » est un fait. La coordination des politiques publiques y est nécessaire. Cependant l'esprit du projet de loi s'inspire du pacte de compétitivité, pour insérer ces territoires dans la compétition économique avec les autres métropoles européennes, risquant d'accroître les <u>ce qui entraînera nécessairement des</u> inégalités entre territoires.</p>
<p>La création de métropoles comme nouvel échelon territorial, comme les regroupements de communautés d'agglomération pour obtenir des ensembles de plus de 200 000 habitants, amoindrissent le rôle des communes et interrogent la démocratie de proximité.</p>	<p>La création de métropoles comme nouvel échelon territorial, comme les regroupements de communautés d'agglomération pour obtenir des ensembles de plus de 200 000 habitants, amoindrissent le rôle des communes <u>réduisent l'accès aux services publics de proximité</u> et interrogent la démocratie de proximité.</p>
<p>Quelles revendications ?</p>	<p>Quelles revendications ?</p>
<p>Ces réorganisations institutionnelles posent des problèmes de démocratie pour les citoyens et risquent de modifier aussi l'organisation du travail des agents et des fonctionnaires : nous exigeons que le débat soit transparent dans la prise de décision.</p>	<p>Ces réorganisations institutionnelles <u>vont conduire à une mise en concurrence des métropoles européennes,</u> posent des problèmes de démocratie pour les citoyens et risquent de modifier aussi l'organisation du travail des agents et des fonctionnaires : <u>elles portent en germe l'accroissement des inégalités économique, sociale et territoriale. Le SNES dénonce l'absence de larges consultations des citoyens pour un</u></p>

	<p><u>projet d'une telle ampleur et aux enjeux considérables. En tout état de cause,</u> nous exigeons que le débat soit transparent dans la prise de décision. <u>Si des réorganisations institutionnelles et des redistributions de compétence doivent avoir lieu, elles doivent se faire dans le respect de principes incontournables :</u></p>
<p>1) Il n'est pas acceptable que des transferts de compétences entre collectivités se fassent sans que les organisations syndicales soient consultées, tant pour l'organisation des services que pour les questions statutaires pour les agents des collectivités territoriales.</p>	<p>1) Il n'est pas acceptable que des transferts de compétences entre collectivités se fassent sans que les organisations syndicales soient consultées, tant pour l'organisation des services que pour les questions statutaires pour les agents des collectivités territoriales.</p> <p><u>Si des réorganisations institutionnelles et des redistributions de compétences doivent avoir lieu, elles doivent se faire dans le respect de principes incontournables :</u></p> <p><u>1) Les statuts et les missions des personnels doivent être respectés et les organisations syndicales doivent être consultées en matière d'organisation des services des personnels des collectivités territoriales.</u></p>
<p>Nous demandons que les transferts entre CT soient présentés aux organisations syndicales avant la décision de la conférence territoriale</p>	<p>Nous demandons que les transferts entre CT soient présentés aux organisations syndicales avant la décision de la conférence territoriale</p>
<p>2) Les métropoles peuvent avoir la compétence collège ou lycée, ce sera le cas pour les collèges de la métropole de Lyon dès 2015. Nous demandons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la discussion des partenaires sociaux et, donc, que la métropole soit représentée au sein des CDEN et CAEN.</p>	<p>2) Les métropoles peuvent avoir la compétence collège ou lycée, ce sera le cas pour les collèges de la métropole de Lyon dès 2015.</p> <p><u>2) Le transfert de compétence aux métropoles des établissements d'enseignement secondaire n'est pas légitime. Il aggraverait les inégalités scolaires entre la métropole et sa périphérie. Il ne doit pas être le prétexte d'une mise en concurrence ou d'une mise en marché. Là où les métropoles obtiendraient malgré tout ces compétences, nous exigeons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la concertation et que celles-ci soient représentées dans les CDEN et</u></p>

	<p><u>les CAEN.</u> Nous demandons exigeons que les politiques scolaires des métropoles soient s'inscrivent dans un cadre national examiné dans les instances ministérielles où sont présentes les organisations syndicales. Elle doivent être soumises à la discussion des élus des personnels et des collectivités territoriales partenaires sociaux et, donc, que la métropole soit représentée au sein des CDEN et CAEN dans le respect des statuts, des missions et en assurant la pérennité des moyens.</p>
2.1.2. Le second volet doit être discuté au Parlement en avril : il ferait des Régions les principales bénéficiaires de nouveaux transferts de compétences, avec aussi la possibilité d'adapter les règles aux territoires, l'ARF revendiquant le « droit à la différence » pour les territoires.	2.1.2. Le second volet doit être discuté au Parlement en avril : il ferait des Régions les principales bénéficiaires de nouveaux transferts de compétences, avec aussi la possibilité d'adapter les règles aux territoires, l'ARF revendiquant le « droit à la différence » pour les territoires. <u>Une délégation du pouvoir normatif aux régions serait une remise en cause de l'égalité de traitement sur le territoire : le SNES s'y opposera.</u>
De nouveaux transferts de compétences, sans bilan des précédents, sont dangereux. Les inégalités régionales risquent d'engendrer davantage d'inégalités sociales.	De nouveaux transferts de compétences, sans bilan des précédents, sont dangereux. Les inégalités régionales risquent d' vont s'accroître et vont engendrer davantage d'inégalités sociales.
Nous réaffirmons que l'orientation des élèves relève de l'orientation scolaire, organisée par le ministère de l'Éducation nationale avec son réseau de CIO.	Nous réaffirmons que l'orientation des élèves relève de l'orientation scolaire, organisée par le ministère de l'Éducation nationale avec son réseau de CIO.
De même, la carte des formations est de la responsabilité de l'État.	De même, la carte des formations est de la responsabilité de l'État.
Notre action a fait capoter le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de	Notre action a fait capoter le projet de transfert des CIO aux Régions et de double tutelle État/Région pour les personnels. Mais le principe d'expérimentations, en Région, pour la mise en place d'un SPRO a été acté. Il se traduit par une charte signée entre l'ARF et quatre ministres, qui donne pouvoir à la Région sur le niveau d'engagement des CIO. Parallèlement le MEN ferme les CIO et envisage de les regrouper dans un EPA. Il faut exiger le maintien de tous les CIO dans l'EN et l'abandon de

cette charte.	cette charte.
2.2. Pour une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, et respectueuse de l'environnement	2.2. Pour une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, et respectueuse de l'environnement
2.2.1. Travail et emploi	2.2.1. Travail et emploi
Défendre le travail et l'emploi est un axe central du syndicalisme, en lien avec un projet global de transformation de l'économie et de la société. Chômage de masse, précarité de l'emploi et insécurité au travail résultent de choix politiques et de pratiques managériales délétères que nous devons continuer de combattre.	Défendre le les conditions de travail et l'emploi est un axe central du syndicalisme, en lien avec un projet global de transformation de l'économie et de la société. Chômage de masse, précarité de l'emploi et insécurité au travail résultent de choix politiques et de pratiques managériales délétères que nous devons continuer de combattre.
Il faut défendre des emplois stables pour des besoins sociaux évolutifs dans un souci environnemental ; agir pour une réduction de la durée du travail avec notamment un retour sur l'âge de la retraite ; et porter une réflexion sur les étapes de la vie professionnelle permettant vie familiale, reprise d'études ou formation. Il faut améliorer les conditions de travail pour éviter le recours au temps partiel, notamment pour les femmes qui sacrifient ainsi niveau de vie et carrière. Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et accentuer la reprise en main syndicale des métiers et des missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail.	Il faut défendre des emplois stables pour des besoins sociaux évolutifs dans un souci environnemental ; agir pour une réduction de la durée du travail avec notamment un retour sur l'âge de la retraite ; et porter une réflexion sur les étapes de la vie professionnelle permettant vie familiale, reprise d'études ou formation. Il faut améliorer les conditions de travail et d'emploi pour éviter le recours au temps partiel, notamment pour les femmes qui sacrifient ainsi niveau de vie et carrière. Pour tous, il faut remettre du collectif dans le travail et accentuer la reprise en main syndicale redonner aux syndicats leur rôle de contrôle et de proposition des métiers et des missions au plus près du terrain dans un cadre global de sécurisation de l'emploi et des conditions de travail.
2.2.2. Salaires et pouvoir d'achat	2.2.2. Salaires et pouvoir d'achat
La part des salaires dans la valeur ajoutée est maintenue à un niveau trop	La part des salaires dans la valeur ajoutée est maintenue à un niveau trop

<p>bas alors que les revenus du capital continuent de s'accroître. Parallèlement, les inégalités salariales se creusent, les plus hauts revenus augmentent quand le SMIC se rapproche du seuil de pauvreté, et que le temps partiel contraint et les CDD se développent. Des salaires indécents, sans commune mesure avec le travail fourni, ne sont liés qu'aux caractéristiques sociales des individus qui les perçoivent.</p>	<p>bas <u>continue de régresser</u> alors que les revenus du capital continuent de s'accroître. Parallèlement, les inégalités salariales se creusent, les plus hauts revenus augmentent quand le SMIC se rapproche du seuil de pauvreté, et que le temps partiel contraint et les CDD se développent <u>y compris dans la Fonction publique.</u> Des salaires indécents, sans commune mesure avec le travail fourni, ne sont liés qu'aux caractéristiques sociales des individus qui les perçoivent.</p>
<p>Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre les contre-vérités, obtenir une revalorisation des salaires, notamment du SMIC, faire disparaître les inégalités femmes/hommes et reconquérir les cotisations sociales (partie intégrante du salaire).</p>	<p>Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre les contre-vérités <u>ces mensonges matraqués par la pensée unique libérale,</u> obtenir une revalorisation des salaires <u>et des pensions,</u> notamment du SMIC, faire disparaître les inégalités femmes/hommes et reconquérir les cotisations sociales (partie intégrante du salaire). <u>Pour cela il nous faut montrer et convaincre qu'une autre politique est possible.</u></p>
<p></p>	<p></p>
<p>2.2.3. Une nécessaire transition écologique</p>	<p>2.2.3. Une nécessaire transition écologique</p>
<p></p>	<p><u>Une loi de programmation sur la transition énergétique est en préparation. Elle devra amorcer une transition écologique globale. Transformer les modes de consommation, de circulation et de transport, l'habitat, repenser les politiques agricole et industrielle est une nécessité qui suppose un débat préalable approfondi. En matière énergétique, avant tout choix de solutions techniques alternatives, l'essentiel est un investissement massif et prolongé sur les économies d'énergie, sur la recherche (notamment sur les énergies renouvelables et les moyens de stockage de l'électricité) et sur le développement. Cet investissement ne peut être réalisé que dans le cadre d'un service public de l'énergie chargé de toute la chaîne de ce secteur, de la recherche à la production et à la distribution Ce service public doit offrir toutes les garanties statutaires de la Fonction</u></p>

	<p><u>Publique à ses salariés.</u> <u>Dans le domaine de l'éducation, il conviendrait de prévoir des normes de construction et de rénovation imposant le recours à des matériaux favorisant une consommation minimale d'énergie.</u> <u>Cela suppose que tous les moyens de production d'énergie (Électricité, gaz, pétrole) repassent sous contrôle public y compris par la nationalisation dans une perspective de socialisation et non d'étatisation de la gestion.</u> <u>La charge financière de cette transformation doit être imputée aux revenus les plus élevés, aux grandes fortunes et aux grandes entreprises dans le cadre de la réforme fiscale.</u> <u>L'aménagement à la baisse de la consommation d'eau et d'énergie doit s'inscrire dans une logique imposant que chacun paie selon ses capacités. En effet, le financement de ces avancées pose la question des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. La mise aux normes énergétique des 28 millions de résidences principales coûtera à elle seule près de 700 milliards d'Euros et ne pourra être réalisée que progressivement (environs 30 ans) et avec l'aide de financements publics. On ne peut envisager ces dépenses sur la base de la fiscalité indirecte, génératrice d'inégalités insupportables.</u></p>
<p>Une loi de programmation sur la transition énergétique est en préparation. Elle devra intégrer une transition écologique globale. Au-delà de la production énergétique, il s'agit de transformer les modes de consommation, de circulation et de transport, l'habitat, de repenser les politiques agricole et industrielle, en anticipant par la formation les nécessaires reconversions.</p>	<p>Une loi de programmation sur la transition énergétique est en préparation. Elle devra intégrer une transition écologique globale. Au-delà de la production énergétique, il s'agit de transformer les modes de consommation, de circulation et de transport, l'habitat, de repenser les politiques agricole et industrielle, en anticipant par la formation les nécessaires reconversions.</p>
<p>La France a pris un retard important, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et dans la part des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être retardé par la recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de</p>	<p>La France a pris un retard important, notamment dans la maîtrise de la consommation énergétique et dans la part des énergies renouvelables. Le développement des énergies renouvelables ne doit plus être retardé par la recherche de nouveaux gisements ou nouveaux modes d'exploitation de</p>

<p>ressources fossiles (gaz de schiste). La sortie du nucléaire doit être engagée.</p>	<p>ressources fossiles (gaz de schiste). <u>Un large débat sur l'avenir du nucléaire et les alternatives à cette énergie doit être engagé, associant les organisations syndicales. Dans l'immédiat, des mesures strictes doivent être prises pour assurer le contrôle et la sécurité dans ce domaine. L'objectif de diminuer la part du nucléaire puis d'en sortir est légitime. Pour y parvenir, cela suppose le développement de la recherche.</u> La sortie du nucléaire doit être engagée.</p>
<p>Une transition écologique réussie implique que les véritables pollueurs en supportent la charge financière (grandes entreprises...). La tarification de l'eau et de l'énergie doit favoriser des consommations plus sobres sans porter atteinte au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des ménages.</p>	<p>Une transition écologique réussie implique que les véritables pollueurs en supportent la charge financière (grandes entreprises...). La tarification de l'eau et de l'énergie doit favoriser des consommations plus sobres sans porter atteinte au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des ménages. <u>La charge financière de la transition énergétique doit être supportée par chacun en fonction de ses capacités contributives.</u></p>
<p>2.2.4. Droit au logement pour tous</p>	<p>2.2.4. Droit au logement pour tous</p>
<p>Après une hausse du prix de l'immobilier et des loyers totalement déconnectée de l'évolution des revenus du travail, et dans un contexte de crise, le logement est au centre d'une problématique qui associe emplois, pouvoir d'achat, inégalités, qualité de vie et environnement.</p>	<p>Après une hausse du prix de l'immobilier et des loyers totalement déconnectée de l'évolution des revenus du travail, et dans un contexte de crise, le logement est au centre d'une problématique qui associe emplois, pouvoir d'achat, inégalités, qualité de vie et environnement.</p>
<p>L'accès à un logement décent n'est pas assuré pour une part trop importante de la population ; le coût du logement, notamment pour les moins favorisés, prend une part croissante du revenu. Les loyers doivent être strictement encadrés et les loyers excessifs doivent pouvoir être contestés en justice. La loi Duflot est plus stricte que les dispositifs précédents, mais elle reste dans la logique de développement d'un parc immobilier locatif privé peu contrôlé qui n'a pas montré sa capacité à diminuer les tensions qui existent dans certaines zones urbaines. Il faut donc une véritable politique de construction de logements publics pour</p>	<p>L'accès à un logement décent n'est pas assuré pour une part trop importante de la population <u>y compris pour les enseignants entrant dans le métier</u>; le coût du logement, notamment pour les moins favorisés, prend une part croissante du revenu. Les loyers doivent être strictement encadrés et les loyers excessifs doivent pouvoir être contestés en justice. La loi Duflot est plus stricte que les dispositifs précédents, mais elle reste dans la logique de développement d'un parc immobilier locatif privé peu contrôlé qui n'a pas montré sa capacité à diminuer les tensions qui existent <u>en matière immobilière</u> dans certaines zones urbaines. Il faut</p>

<p>faire face aux besoins et pour cesser de développer la spéculation et le développement des revenus du capital facteur d'inégalités.</p>	<p>donc une véritable politique de construction de logements publics pour faire face aux besoins et pour cesser de développer la spéculation et le développement des revenus du capital facteur d'inégalités. <u>La spéculation et la priorité donnée au développement du capital doivent prendre fin car elles sont destructrices pour l'économie productive et accentuent les inégalités.</u></p> <p><u>Le SNES renouvelle sa demande d'abrogation des partenariat public-privé (PPP) qui démultiplie le coût de la construction et de l'entretien des équipements confiés aux entreprises privées, dénaturent les services publics livrés à la rentabilisation au profit d'intérêts privés. L'hôpital Sud Francilien construit par Eiffage témoigne du coût particulièrement lourd pour le service public hospitalier d'un tel partenariat. Le SNES se félicite que les démarches entreprises aient abouti à la résiliation du partenariat entre l'hôpital du Sud Francilien et Eiffage, entreprise qui a imposé retards, malfaçons et loyers exorbitants, obligeant à des fermetures de lits. La logique inacceptable de la privatisation conduit à une indemnité libératoire de 80 millions d'euros au frais des contribuables.</u></p> <p><u>2.2.5. Transports</u></p> <p><u>Dans le cadre d'un développement de la ville écologique et de façon à gérer les flux de circulation de manière efficace, le SNES est favorable à ce que l'expérience menée par quelques villes de gratuité des transports en commun de proximité soit étendue à l'ensemble du territoire.</u></p>
<p>2.3. Pour une protection sociale de haut niveau pour tous</p>	<p>2.3. Pour une protection sociale de haut niveau pour tous</p>
<p>Avec la FSU, le SNES agit pour la reconquête d'un système solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires</p>	<p>Avec la FSU, le SNES agit pour la reconquête d'un système solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires</p>

dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de partage des richesses.	dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de partage redistribution des richesses.
2.3.1. Les retraites	2.3.1. Les retraites
La réforme 2013 des retraites prolonge les injustices des réformes précédentes, notamment par l'allongement de la durée de cotisation couplé à la décote, l'aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. Elle comporte des mesures qui pèseront dès 2014 sur les revenus et la consommation des ménages.	La réforme 2013 des retraites prolonge les injustices des réformes précédentes, notamment par l'allongement de la durée de cotisation couplé à la décote, l'aggravation de la situation des femmes et la mise à contribution des retraités. <u>Le SNES réaffirme sa condamnation de la réforme de 2013 qui aggrave les injustices des réformes libérales de 2003 et 2010. Couplé à la décote, l'allongement de la durée de cotisation portée à 43 ans en 2035 remet davantage en cause la possibilité d'un départ à la retraite à taux plein à 62 ans. Cette réforme ébranle un peu plus la confiance dans un système par répartition et vise à faire baisser les pensions des futurs retraités. D'autre part, le financement en est assuré par les salariés et, fait inédit dans l'histoire récente, par les retraités. Le patronat a obtenu d'être exonéré de l'augmentation de cotisation, initialement programmée à parité avec les salariés. Cette réforme aggrave la situation des femmes ;</u> elle comporte des mesures qui pèseront dès 2014 sur les revenus et la consommation des ménages. <u>Les conditions restrictives de prise en compte de la pénibilité ont exclu les fins de carrière de la FP.</u>
Le SNES réaffirme son exigence d'une tout autre réforme qui rétablisse l'âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités en l'absence de droits nouveaux, ce qui suppose la suppression des décotes et des surcotes. Il fait siens les autres mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013 (revalorisation des pensions, prise en compte des périodes d'études et de précarité pour le calcul des	Le SNES réaffirme son exigence d'une tout autre réforme qui rétablisse l'âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour 37,5 annuités en l'absence de droits nouveaux, ce qui suppose la suppression <u>de la décote et de la surcote. Il réaffirme son opposition à un système de retraites par capitalisation qui livrerait la protection sociale aux marchés financiers. Il s'oppose aussi à un système de retraites par</u>

<p>pensions, révision du calcul pour les polypensionnés, réduction des inégalités femmes/hommes, départs anticipés et aménagement des fins de carrière, droits à la réversion...).</p>	<p><u>points ou par comptes notionnels qui briseraient les critères collectifs et rendraient plus aléatoires encore l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions. Il se montrera particulièrement vigilant sur l'utilisation des travaux du Comité de Surveillance des Retraites mis en place par la réforme de 2013. Dans le prolongement de ses mandats adoptés au congrès de Reims et en convergence avec</u> des décotes et des surecotes. Il fait siens les autres mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013 (revalorisation des pensions, prise en compte des périodes d'études et de précarité pour le calcul des pensions, révision du calcul pour les polypensionnés, réduction des inégalités femmes/hommes, départs anticipés et aménagement des fins de carrière, droits à la réversion...). <u>le SNES revendique :</u> <u>la revalorisation des pensions avec des mesures urgentes de rattrapage pour les petites retraites ;</u> <u>la validation des périodes d'études et de précarité ;</u> <u>la mise en place de la proratisation pour le calcul des retraites des polypensionnés ;</u> <u>la réduction des inégalités de pensions hommes/femmes, le rétablissement et l'amélioration des droits pour enfants...;</u> <u>le droit à pension de réversion sans condition de ressources, la revalorisation de cette pension et son extension pour les couples pacsés.</u></p>
<p>2.3.2. L'assurance maladie</p>	<p>2.3.2. L'assurance maladie</p>
<p>L'ANI de 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ces dernières bénéficient</p>	<p><u>Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées, de plus en plus</u></p>

d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d'euros aux caisses de l'État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l'assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Or, celle-ci ne rembourse plus que 50 % environ des soins de ville et encore moins pour les soins d'optique, dentaires et d'audio-prothèses. Avec la logique de marché concurrentiel, les tarifs des complémentaires-santé varient considérablement selon la gamme des prestations offertes. Certaines couvrent généreusement les dépassements d'honoraires, et contribuent ainsi à les pérenniser en les solvabilisant.

alarmantes, couvre les besoins de tous en tendant vers un taux de remboursement de 100% des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent.

Or, le financement de l'assurance-maladie en 2013 et plus encore en 2014 a continué de s'inscrire dans la logique d'un « déficit » à combler plutôt que d'affirmer l'ambition de trouver des ressources nouvelles fondées sur la solidarité. La décision du gouvernement de F. Hollande de réduire les dépenses publiques d'au moins 50 milliards d'ici 2017 ouvre de sombres perspectives pour l'AMO : l'évolution des dépenses ne devrait pas excéder 2%, taux historiquement bas, ce qui ne permet pas de prendre en compte les besoins nouveaux (vieillesse de la population, pathologies nouvelles, correction des inégalités dans l'accès aux soins). Le service public hospitalier, déjà exposé à de grandes difficultés (fermetures de lits, de services, restructurations) est désormais la cible de nouvelles réductions de moyens.

~~L'ANI de 2013 prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ces dernières bénéficient d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d'euros aux caisses de l'État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l'assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. Or, celle-ci~~

A ce jour, l'assurance maladie obligatoire ne rembourse plus que 50 % environ des soins de ville et encore moins pour les soins d'optique, dentaires et d'audio-prothèses. Les dépassements d'honoraires n'ont pas été réglés par l'accord de 2012 en l'absence de mesures coercitives fortes sous la pression des lobbies médicaux. Ils s'ajoutent aux forfaits, franchises, déremboursements, qui continuent de reporter sur les patients le coût de la maladie quand ils n'interdisent pas l'accès aux soins pour un nombre croissant de personnes (30% de la population concernés en 2013).

La part croissante des complémentaires santé (assurances et mutuelles) instaure insidieusement un système de santé à plusieurs vitesses , rendu ainsi moins solidaire. L'engagement pris par E. Hollande fin 2012 d'une complémentaire pour tous d'ici 2017 s'inscrit dans la politique de réduction du périmètre de l'assurance maladie obligatoire et augmente encore la part du privé dans la prise en charge des soins.

L'ANI de 2013 s'inscrit dans cette orientation puisqu'il prévoit de généraliser les complémentaires collectives obligatoires pour les salariés du privé. Ces dernières bénéficient d'exonérations d'impôts et de cotisations sociales qui coûtent des milliards d'euros aux caisses de l'État et de la Sécurité sociale. Ces sommes colossales seraient bien plus utiles au sein de l'assurance maladie obligatoire pour garantir un égal accès aux soins pour tous. **Le SNES s'associera aux luttes menées pour combattre l'ANI.**

Avec la logique de marché concurrentiel, les tarifs des complémentaires-santé varient considérablement selon la gamme des prestations offertes, **l'âge de l'adhérent.** Certaines couvrent généreusement les dépassements d'honoraires, et contribuent ainsi à les pérenniser en les solvabilisant.

De telles orientations menacent gravement le principe de solidarité sur lesquels est fondé le système mutualiste et remettent en cause le principe d'une Sécurité Sociale pour tous que nous défendons. L'affichage gouvernemental d'une défense de ces principes tient de la duplicité.

L'Agence Régionale de Santé Ile de France a poursuivi une politique fondée sur les seuls critères de rentabilité dictés par la réduction des dépenses de santé au détriment des besoins des populations concernées et du potentiel médical, matériel et humain, existant. Elle contribue ainsi à renforcer le recours aux structures privées. Son

	<u>fonctionnement est toujours aussi peu démocratique.</u>
Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées, couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent. Dans le cadre des propositions que la FSU a adoptées à Poitiers, il propose notamment :	Le SNES réaffirme la nécessité d'une politique ambitieuse de santé publique qui revienne sur les régressions imposées, couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100 % des soins médicaux et développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent. Dans le cadre des propositions que la FSU a adoptées à Poitiers, il propose notamment : <u>Le SNES dénonce ces atteintes au système public de santé qui touchent au fonctionnement même de la société. Dans le cadre des revendications adoptées à son congrès de Reims (2012) et à celui de la FSU au congrès de Poitiers (2013), le SNES propose notamment :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • de réorganiser la médecine de ville en repensant le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné et en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération ; 	<ul style="list-style-type: none"> • de réorganiser la médecine de ville en repensant le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné et en réfléchissant à la forfaitisation de sa rémunération ; <u>, en mettant en place une politique concertée et plus énergique de lutte contre les déserts médicaux, en généralisant rapidement le tiers payant pour les visites médicales, de consacrer les investissements nécessaires à la prévention tout au long des âges de la vie, qui améliorerait les conditions de vie et de travail et serait source d'économies importantes (vaccination, dépistages, médecine scolaire, médecine du travail qu'il faut créer pour les personnels de l'Éducation Nationale, prévention des maladies professionnelles, et de celles liées au vieillissement, éducation à la santé...) ;</u>
<ul style="list-style-type: none"> • d'attribuer à l'hôpital public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A ; 	<ul style="list-style-type: none"> • d'attribuer à l'hôpital public les dotations lui permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui suppose de revenir sur la loi HSPT et d'abroger la T2A ; <u>d'interdire le secteur privé au sein de l'hôpital public ;</u>

<ul style="list-style-type: none"> • d’engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux et de prendre des mesures d’encadrement stricts des dépassements d’honoraires pour aboutir rapidement à leur interdiction ; 	<ul style="list-style-type: none"> • d’engager une politique de juste rémunération de tous les actes médicaux et de prendre des mesures d’encadrement stricts des dépassements d’honoraires pour aboutir rapidement à leur interdiction ; <u>de supprimer franchises et forfaits et réexaminer les déremboursements instaurés ;</u>
<ul style="list-style-type: none"> • de promouvoir une autre politique du médicament ; 	<ul style="list-style-type: none"> • de promouvoir une autre politique du médicament <u>en luttant contre le lobbying des laboratoires pharmaceutiques, en créant un pôle public du médicament, en développant la recherche publique, en mettant en place une autorité réellement indépendante, chargée de l’évaluation et des conditions de mise sur le marché des médicaments et prothèses ;</u>
<ul style="list-style-type: none"> • de rétablir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS, en rétablissant l’élection des représentants des salariés et en consultant les assurés sociaux sur les choix importants. 	<ul style="list-style-type: none"> • de rétablir une véritable démocratie sanitaire en redéfinissant les missions et modes de fonctionnement des ARS, en rétablissant l’élection des représentants des salariés et en consultant les assurés sociaux sur les choix importants.
2.3.3. Pour une politique familiale ambitieuse	2.3.3. Pour une politique familiale <u>plus juste</u>
Avec la FSU, le SNES est attaché au principe universaliste selon lequel tout enfant a un droit égal à être pris en charge par la société, quel que soit le revenu de ses parents. Il s’est donc opposé à la piste d’une modulation des allocations familiales, que le gouvernement a fort heureusement abandonnée en juin 2013. Il continue de demander que les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant, sans redéploiement.	Avec la FSU, le SNES est attaché au principe universaliste selon lequel tout enfant a un droit égal à être pris en charge par la société, quel que soit le revenu de ses parents. Il s’est donc opposé à la piste d’une modulation des allocations familiales, que le gouvernement a fort heureusement abandonnée en juin 2013. Il continue de demander que les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant, sans redéploiement.
Il réclame une politique familiale ambitieuse qui s’applique à toutes les formes de famille, y compris monoparentales et homoparentales. Or, celle-ci est aujourd’hui illisible et incohérente, avec des mesures souvent complexes, voire injustes comme le quotient familial qui accorde une	Il réclame une politique familiale <u>plus juste</u> qui s’applique à toutes les formes de famille, y compris monoparentales et homoparentales. Or, celle-ci est aujourd’hui illisible et incohérente, avec des mesures souvent complexes, voire injustes comme le quotient familial qui accorde une

réduction de l'impôt sur le revenu au titre des enfants d'autant plus importante que le revenu des parents est élevé. L'abaissement pour 2014 du plafond du quotient familial (de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale) a certes réduit une « niche » fiscale qui a un effet « anti-redistributif » mais cette mesure isolée, prise en l'absence d'une réforme fiscale en profondeur, a conduit de fait à ne faire porter les efforts que sur les familles, y compris celles avec un seul enfant qui ne perçoivent pas d'allocations familiales. Ne faudrait-il pas aller au bout de la démarche et supprimer ce quotient familial, et redistribuer un forfait égal à toutes les familles pour chaque enfant, dès le premier ?

~~réduction de l'impôt sur le revenu au titre des enfants d'autant plus importante que le revenu des parents est élevé. L'abaissement pour 2014 du plafond du quotient familial (de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale) a certes réduit une « niche » fiscale qui a un effet « anti-redistributif » mais cette mesure isolée, prise en l'absence d'une réforme fiscale en profondeur, a conduit de fait à ne faire porter les efforts que sur les familles, y compris celles avec un seul enfant qui ne perçoivent pas d'allocations familiales. Ne faudrait-il pas aller au bout de la démarche et supprimer ce quotient familial, et redistribuer un forfait égal à toutes les familles pour chaque enfant, dès le premier ?~~

Une véritable politique familiale nécessite des mesures pour lutter contre la pauvreté qui touche de plus en plus d'enfants et de familles, pour revaloriser les différentes aides à la famille, ce dont se détourne le gouvernement actuel. La politique familiale doit être appréhendée dans sa globalité. Elle doit contribuer à réduire les inégalités et être financée par une redistribution de la richesse tant par des cotisation notamment patronales que par un impôt véritablement progressif. La baisse sans précédents des dépenses publiques chargée de compenser, entre autres, l'exonération de 35 milliards de cotisations famille "patronales" fait peser de lourdes menaces sur la politique familiale. C'est dans ce contexte, qu'après l'abaissement de son plafond en 2013 puis 2014, le quotient familial (OF) est lui-même remis en cause. Or le OF s'inscrit dans le principe selon lequel chacun contribue à l'impôt selon ses revenus. La charge d'enfant(s) diminuant la capacité contributive, le OF assure, à revenu égal, un niveau de vie à peu près équivalent entre ménage avec enfant(s) et ménage sans enfant. L'accuser de favoriser davantage les familles riches que les familles pauvres est la négation de ce principe, d'autant moins acceptable qu'il permet d'exonérer d'impôt un certain nombre de celles-ci. Le OF ouvre enfin des droits pour différentes prestations (allocation-logement, bourses scolaires...). Le redéploiement des économies

	<p><u>réalisées par sa suppression pour créer un forfait ouvrirait la voie au choix arbitraire du montant fixé, au risque de sa non revalorisation et à celui de pertes importantes de pouvoir d'achat pour un certain nombre de ménages des couches moyennes. Le SNES s'opposera donc à la mise en cause du QF. Il réaffirme par ailleurs sa demande de développement de structures d'accueil pour le jeune enfant dans le cadre d'un service public de la petite enfance indispensable pour favoriser l'accès à l'emploi des femmes.</u></p>
Le SNES conteste par ailleurs le choix qui a été fait par le gouvernement d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ».	Le SNES conteste par ailleurs le choix qui a été fait par le gouvernement d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ».
2.3.4. Prise en charge de la perte d'autonomie	2.3.4. Prise en charge de la perte d'autonomie
Une loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » sera votée d'ici la fin 2014 avec un volet pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mesures financées dès 2015 par la CASA) et un autre sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement (à partir de 2016). Il faudra que l'ambition affichée par le gouvernement se traduise dans les faits.	Une loi d'orientation et de programmation « pour l'adaptation de la société au vieillissement » sera votée d'ici la fin 2014 avec un volet pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (mesures financées dès 2015 par la CASA) et un autre sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement (à partir de 2016), <u>faute de financement. Avant même l'adoption de ce second volet doivent s'amorcer un contrôle et un encadrement des coûts d'hébergement en maison de retraite ou en EHPAD, compte tenu de la lourdeur des restes à charge.</u> Il faudra que l'ambition affichée par le gouvernement se traduise dans les faits.
Il faut déjà que la recherche et la prévention soient financées car ce sont des facteurs de longévité en bonne santé et d'autonomie.	Il faut déjà que la recherche et la prévention soient financées car ce sont des facteurs de longévité en bonne santé et d'autonomie. <u>La prévention ne saurait être réduite aux aides procurées par la domotique, survalorisées par la campagne de promotion faite à la</u>

	<p><u>« silver économie ». Elle doit être aussi prévention contre les pathologies liées au vieillissement et les risques de perte d'autonomie. Son financement ainsi que celui de la recherche doivent être développés à la hauteur des besoins.</u></p>
<p>Le SNES demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale. Pour assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales, dans un cadre national qui en définit les objectifs et prend en compte toutes les dimensions. La prise en charge des situations de handicap des moins de 60 ans doit se faire aussi dans ce cadre.</p>	<p>Le SNES demande la création d'un droit universel sans condition d'âge et de ressources compensant la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale dans le cadre des branches existantes de la Sécurité sociale. <u>A ce titre, le SNES condamne la taxe de 0,3% sur les revenus imposables des retraités pour financer la perte d'autonomie. Elle rompt en effet la solidarité intergénérationnelle. Il demande au moins la restitution des ressources de la CASA de 2013 et 2014 détournées de leur objectif pour augmenter les financements de la loi en préparation.</u> Pour assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics au plus proche des besoins et des réalités locales, dans un cadre national qui en définit les objectifs et prend en compte toutes les dimensions. <u>Dans l'immédiat, l'argent public doit soutenir les associations à but non lucratif pour l'aide à domicile et pour la construction et la gestion d'établissements publics ou à but non lucratif. Aides publiques et financements des résidents ne doivent pas servir à rémunérer des actionnaires.</u></p> <p>La prise en charge des situations de handicap des moins de 60 ans doit se faire aussi dans ce cadre.</p>
<p>L'APA doit être revalorisée afin que le reste à charge des personnes soit considérablement réduit. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine. Les personnels intervenant dans l'aide à domicile doivent être bien formés, qualifiés et protégés par un statut qui garantisse des conditions décentes de travail et de rémunération.</p>	<p><u>L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ainsi que son plafond doivent être revalorisés pour l'ensemble des Groupe Iso Ressources (GIR) doit être revalorisée</u> afin que le reste à charge des personnes soit considérablement réduit. L'accueil en établissement médicalisé doit être de proximité dans des locaux à taille humaine. Les personnels intervenant dans l'aide à domicile doivent être bien formés, qualifiés et protégés par un statut qui garantisse des conditions décentes de travail et de</p>

	rémunération.
2.3.5. Financement de la protection sociale	2.3.5. Financement de la protection sociale
<p>La logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est peu à peu effacée pour imposer à la fois une régression des droits et un transfert du financement vers les ménages. Les « déficits » servent de prétexte pour réduire les dépenses socialisées et inciter les individus à se tourner vers des assurances privées. Or, ces déficits (qu'il convient de relativiser car ils ne pèsent que 10 % de la dette publique alors que les dépenses de protection sociale représentent 45 % des dépenses publiques) ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à une insuffisance des recettes essentiellement liée à la montée du chômage, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations et d'exemptions d'assiette des cotisations sociales.</p>	<p>La logique solidaire de la Sécurité sociale qui prévalait en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est peu à peu effacée pour imposer à la fois une régression des droits et un transfert du financement vers les ménages. Les « déficits » servent de prétexte pour réduire les dépenses socialisées et inciter les individus à se tourner vers des assurances privées. Or, ces déficits (qu'il convient de relativiser car ils ne pèsent que 10 % de la dette publique alors que les dépenses de protection sociale représentent 45 % des dépenses publiques) ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à une insuffisance des recettes essentiellement liée à la montée du chômage, à la stagnation des salaires, aux politiques d'exonérations et d'exemptions d'assiette des cotisations sociales <u>qui ne sont pas créatrices d'emplois et font pression sur les salaires. Dans le même temps, la financiarisation de l'économie a modifié la répartition des richesses produites par le travail en faisant exploser les dividendes, épargnés par les prélèvements sociaux, tout en réduisant la part des salaires.</u></p>
<p>Le SNES a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale à travers la CSG d'une part et la compensation par l'impôt des exonérations de la part patronale des cotisations d'autre part. Il inscrit ses propositions dans le cadre des mandats FSU adoptés à Poitiers en février 2013. Le financement de la protection sociale renvoie à une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, à un choix de société plus juste, à des financements solidaires fondés sur un autre partage des richesses. Les richesses créées par le travail doivent rester le mode de</p>	<p>Le SNES a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale à travers la CSG d'une part et la compensation par l'impôt des exonérations de la part patronale des cotisations d'autre part. <u>Introduire une progressivité dans la CSG, qui serait très limitée d'ailleurs comme en témoigne le rapport Migaud de 2007, ne modifierait pas la logique de transfert des cotisations sur l'impôt qui a présidé à sa création en 1991, ne ferait donc en aucun cas participer l'ensemble des revenus au financement des besoins sociaux et ouvrirait la voie à une fusion de</u></p>

financement prépondérant de la Sécurité sociale et les revenus financiers doivent être davantage mis à contribution. C'est dans ce cadre que le SNES propose de dénaturer la CSG qui n'a cessé de monter en puissance depuis sa création en 1991. Ne seraient appelés « contributions » sociales que les prélèvements effectués sur les revenus de placement du patrimoine et du jeu (avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux), tandis que les ressources de la CSG actuellement assises sur les revenus du travail et sur les revenus de remplacement (retraites et pensions, allocations chômage, indemnités journalières...) (re)deviendraient des cotisations sociales avec des taux différenciés.

la la CSG et de l'IR à laquelle le SNES s'oppose. En effet le risque est grand de voir disparaître l'affectation obligatoire à la Sécurité Sociale des ressources collectées par la CSG. Se posent aussi les problèmes de choix de l'assiette et de la progressivité. Dans le prolongement de ses mandats adoptés au congrès de Reims (2012) et en convergence avec les mandats adoptés par la FSU au congrès de Poitiers (2013), le SNES considère que ~~Il inscrit ses propositions dans le cadre des mandats FSU adoptés à Poitiers en février 2013.~~ **Le** financement de la protection sociale renvoie à une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires, à un choix de société plus juste, à des financements solidaires fondés sur **une autre distribution** ~~un autre partage~~ des richesses. Les richesses créées par le travail doivent rester le mode de financement prépondérant de la Sécurité sociale et les revenus financiers **et ceux du patrimoine** doivent être davantage mis à contribution. **Le SNES propose :**

- la suppression des abattements et exonérations de cotisations dites patronales (environ 28 milliards) ; une remise à plat des 172 milliards d'aides publiques s'impose pour en mesurer l'effet réel sur l'emploi et l'activité économique**
- la suppression de l'exemption dont bénéficie l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO**
- la taxation des stock options, une plus forte taxation des revenus du patrimoine et des revenus financiers**
- l'élargissement de la part patronale des cotisations sociales aux revenus financiers des entreprises**
- l'augmentation et la modulation de la part patronale dans les cotisations en fonction de la politique de l'entreprise (emplois, salaires, investissements, recherche).**

Dans le cadre de ses revendications pour des financements solidaires,

	<p>le SNES C'est dans ce cadre que le SNES propose de dénaturer la CSG qui n'a cessé de monter en puissance depuis sa création en 1991. Ne seraient appelés « contributions » sociales que les prélèvements effectués sur les revenus de placement du patrimoine et du jeu (avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux), tandis que les ressources de la CSG actuellement assises sur les revenus du travail et sur les revenus de remplacement (retraites et pensions, allocations chômage, indemnités journalières...) (re)deviendraient pour les actifs des cotisations sociales avec des taux différenciés. <u>Il conviendra d'apprécier à ce moment-là seulement quelle peut être la contribution des retraites et pensions en fonction notamment de la situation des retraités (niveau des pensions, niveau de vie...).</u> Dans l'immédiat, le SNES condamne les projets d'augmentation de la CSG, notamment des retraités par refus <u>d'explorer d'autres sources de financements.</u></p>
2.4. Pour une profonde réforme de la fiscalité	2.4. Pour une profonde réforme de la fiscalité
2.4.1. Un réel mécontentement fiscal	<u>2.4.1. Une instrumentalisation de la fiscalité à des fins ultralibérales</u>
Le débat actuel sur la réforme fiscale est doublement instrumentalisé : d'une part certaines catégories arguant du « ras-le-bol fiscal » plaident pour leurs intérêts particuliers, d'autre part certains s'appuient sur le mécontentement pour développer une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt », c'est-à-dire pour la baisse des dépenses publiques, objectif central des politiques d'austérité.	Le débat actuel sur la réforme fiscale est doublement instrumentalisé : d'une part certaines catégories le capitalisme libéral arguant du « ras-le-bol fiscal » plaident pour leurs intérêts particuliers <u>pour remettre en cause le financement des services publics et à terme leur existence même,</u> d'autre part certaines s'appuient sur le mécontentement pour développer une nouvelle offensive en faveur du « moins d'impôt », c'est-à-dire pour la baisse des dépenses publiques, <u>le gouvernement Hollande qui entend faire peser les efforts sur les classes moyennes pour éviter de faire payer les plus riches, prenant ainsi le risque de voir ceux sur</u>

	<u>qui reposerait la charge de l'impôt le refuser et remettre en cause les logiques de redistribution. Au bout du compte, c'est l'objectif central des politiques d'austérité.</u>
Il y a un réel mécontentement « fiscal », lié au sentiment d'injustice, notamment avec le CICE financé par une hausse de la TVA, et à des mesures fiscales contradictoires, prises sous la pression des lobbies. Pour débattre d'une réforme fiscale, il faut d'abord discuter des principes qui l'orientent.	Il y a un réel mécontentement « fiscal », lié au sentiment d'injustice, notamment avec le CICE financé par une hausse de la TVA, et à des mesures fiscales contradictoires, prises sous la pression des lobbies <u>et bientôt par la fiscalité dite écologique, dont le résultat sera de précariser davantage les salariés les plus modestes.</u> Pour débattre d'une réforme fiscale, il faut d'abord discuter des principes qui l'orientent.
La fonction principale de l'argument du niveau élevé des prélèvements obligatoires est d'occulter des débats essentiels : services publics ou services privés ? Protection sociale assurée par des financement socialisés ou par l'épargne privée ?	La fonction principale de l'argument du niveau élevé des prélèvements obligatoires est d'occulter des débats essentiels : services publics ou services privés ? Protection sociale assurée par des financement socialisés ou par l'épargne privée ?
2.4.2. Pour une fiscalité plus juste...	2.4.2. Pour une fiscalité plus juste...
Le SNES considère que ces questions doivent être débattues publiquement pour éclairer les choix de société. C'est nécessaire à l'exercice de la démocratie. Le SNES défend une position claire : nous sommes pour une protection sociale et des services publics de qualité assurés par des financements publics car nous ne voulons pas d'une société inégalitaire dans laquelle l'égalité des droits (à l'éducation, à la santé, au logement....) ne serait plus un objectif politique et dans laquelle la majorité de la population serait placée dans l'incertitude face aux risques sociaux.	Le SNES considère que ces questions doivent être débattues publiquement pour éclairer les choix de société. C'est nécessaire à l'exercice de la démocratie. Le SNES défend une position claire : nous sommes pour une protection sociale et des services publics de qualité assurés par des financements publics car nous ne voulons pas d'une société inégalitaire dans laquelle l'égalité des droits (à l'éducation, à la santé, au logement....) ne serait plus un objectif politique et dans laquelle la majorité de la population serait placée dans l'incertitude face aux risques sociaux.

<p>Ce débat est d'autant plus important que nous sommes dans un contexte de croissance des inégalités. Inégalités de revenus avec l'émergence d'une fraction de très hauts revenus, la stagnation des revenus intermédiaires et la baisse des revenus inférieurs liée au chômage et à la précarité. Inégalités encore plus grandes entre les patrimoines et leurs revenus.</p>	<p>Ce débat est d'autant plus important que nous sommes dans un contexte de croissance des inégalités. Inégalités de revenus avec l'émergence d'une fraction de très hauts revenus, la stagnation des revenus intermédiaires et la baisse des revenus inférieurs liée au chômage et à la précarité. Inégalités encore plus grandes entre les patrimoines et leurs revenus.</p>
<p>Or, le système fiscal français n'est plus redistributif : il renforce les inégalités au lieu de les réduire, notamment parce que la progressivité de l'impôt est insuffisante et que les plus riches utilisent tous les moyens pour échapper à l'impôt.</p>	<p>Or, le système fiscal français n'est plus redistributif : il renforce les inégalités au lieu de les réduire, notamment parce que la progressivité de l'impôt est insuffisante et que les plus riches utilisent tous les moyens pour échapper à l'impôt.</p>
	<p><u>Il importe donc de réduire la part de la fiscalité indirecte et de développer au contraire l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés. En compensation, les revenus du capital doivent être pleinement mis à contribution. La lutte contre la fraude fiscale massive qui permet aux plus riches et aux multinationales d'échapper à l'impôt doit être enfin mise en œuvre.</u></p>
<p>Il faut redonner à l'impôt sur le revenu une assiette large débarrassée des niches fiscales injustes, avec plus de tranches et un taux marginal plus élevé. L'indexation du barème sur les prix est indispensable, il faut revenir sur les mesures injustes (suppression de la demi-part supplémentaire, fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants,...). La question du plafonnement du quotient familial ou de son remplacement doit être discutée, de même que pour le quotient conjugal.</p>	<p>Il faut redonner à l'impôt sur le revenu une assiette large débarrassée des niches fiscales injustes, avec plus de tranches et un taux marginal plus élevé : <u>il était de 75 % avec 14 tranches d'impôts en 1980. Des économistes considèrent même qu'un taux de 80 % pour les plus riches est envisageable compte tenu de l'accroissement des plus hauts revenus.</u> L'indexation du barème sur les prix est indispensable, il faut revenir sur les mesures injustes (suppression de la demi-part supplémentaire, fiscalisation de la majoration de pension pour trois enfants,...). La question du plafonnement du quotient familial ou de son remplacement doit être discutée, de même que pour le quotient conjugal. <u>Tout positionnement sur le Quotient Familial et le Quotient Conjugal implique une simulation préalable des effets de façon globale dans la mesure où le Quotient Familial est la base de calcul de nombreuses prestations. Dans l'état actuel des chose, cela n'a pas été communiqué.</u></p>

	<p><u>Dans le contexte actuel, le gouvernement cherche à tout prix de nouvelles ressources, tout en voulant épargner les véritables privilégiés. Le risque est grand que cela n'aboutisse qu'à une ponction accrue sur les salaires moyens (nos catégories entre autres). C'est totalement inacceptable.</u></p> <p><u>Dans le cadre de ses propositions pour une fiscalité plus juste et plus solidaire, le SNES s'oppose aussi aux projets de retenue à la source de l'impôt sur le revenu. Présentée de manière fallacieuse comme une mesure technique chargée de simplifier la tâche des contribuables, elle préparerait en fait les conditions d'une fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG, que le SNES condamne. Elle mettrait en cause le Quotient Familial et Conjugal avec ce que cela induit pour les choix de la politique familiale et nataliste et livrerait aux employeurs des données confidentielles au détriment du respect de la vie privée. Elle induirait aussi, comme dans tous les pays où elle a été mise en place une augmentation des impôts.</u></p> <p><u>Enfin, le SNES demande le maintien de l'abattement de 10 % sur les revenus imposables des retraités, qui ne représente pas du tout des frais professionnels. Cet abattement n'est pas une niche fiscale mais une mesure historiquement constituée tenant compte du système déclaratif du système fiscal.</u></p>
<p>Il faut une fiscalité qui taxe davantage les grandes entreprises (revoir l'assiette de l'impôt sur les sociétés mitée par des niches fiscales), dont certaines échappent à l'impôt grâce à l'« optimisation fiscale ». Le SNES refuse les transferts de cotisations employeurs sur l'impôt.</p>	<p>Il faut une fiscalité qui taxe davantage les grandes entreprises (revoir l'assiette de l'impôt sur les sociétés mitée par des niches fiscales), dont certaines échappent à l'impôt grâce à l'« optimisation fiscale ». Le SNES refuse les transferts de cotisations employeurs sur l'impôt.</p>
<p>Il faut réduire la part de la fiscalité indirecte, le SNES s'oppose aux hausses de TVA qui est un impôt injuste.</p>	<p>Il faut réduire la part de la fiscalité indirecte, le SNES s'oppose aux hausses de TVA qui est un impôt injuste.</p>

<p>Les revenus du capital bénéficient encore de régimes dérogatoires, le patrimoine est sous-imposé (ISF, droits sur les successions et donations). La taxation de ces revenus et du patrimoine doit être progressive, pour éviter de taxer la petite épargne, et doit cibler les plus riches.</p>	<p>Les revenus du capital bénéficient encore de régimes dérogatoires, le patrimoine est sous-imposé (ISF, droits sur les successions et donations). La taxation de ces revenus et du patrimoine doit être progressive, pour éviter de taxer la petite épargne, et doit cibler les plus riches. <u>De manière générale il convient de discriminer dans le calcul de l'impôt la part des revenus liée au travail et celle liée à l'accumulation du capital. Par ailleurs la fiscalité doit avoir pour objet la réduction des inégalités par la redistribution. La politique du gouvernement Hollande fait progresser les inégalités, en favorisant la captation des richesses par les détenteurs du capital financier. A terme cela constitue une menace pour la démocratie.</u></p>
<p>La réforme de la fiscalité locale doit être entreprise pour plus de justice sociale et moins d'inégalités entre les collectivités locales.</p>	<p>La réforme de la fiscalité locale doit être entreprise pour plus de justice sociale et moins d'inégalités entre les collectivités locales.</p>
<p>La fiscalité écologique doit orienter vers des comportements plus respectueux de l'environnement, à condition que la possibilité réelle de choix existe, ce qui implique de réduire les inégalités sociales et de faire les investissements collectifs nécessaires.</p>	<p>La fiscalité écologique doit orienter vers des comportements plus respectueux de l'environnement, à condition que la possibilité réelle de choix existe, ce qui implique de réduire les inégalités sociales et de faire les investissements collectifs nécessaires.</p>
<p>2.4.3. ... et une harmonisation européenne</p>	<p>2.4.3. <u>... et la lutte contre le dumping fiscal en France et en Europe</u></p>
<p>En Europe, le dumping fiscal met en concurrence les États et constitue un levier puissant de baisse des ressources publiques au nom de la « compétitivité ». Il faut aller vers une harmonisation fiscale et sociale par le haut. Cela passe notamment par une harmonisation de l'assiette et des taux de l'IS, et par une lutte radicale contre les paradis fiscaux qui englobe toutes les dimensions de l'évasion fiscale (échange automatique d'informations, interdiction des mécanismes d'opacité, interdiction de l'optimisation fiscale...).</p>	<p>En Europe, le dumping fiscal met en concurrence les États et constitue un levier puissant de baisse des ressources publiques au nom de la « compétitivité ». Il faut aller vers une harmonisation fiscale et sociale par le haut. Cela passe notamment par une harmonisation de l'assiette et des taux de l'IS, et par une lutte radicale contre les paradis fiscaux qui englobe toutes les dimensions de l'évasion fiscale (échange automatique d'informations, interdiction des mécanismes d'opacité, interdiction de l'optimisation fiscale...).</p> <p><u>En France, la fraude fiscale est évaluée entre 60 et 80 milliards d'€,</u></p>

	<u>elle concerne pour l'essentiel les grandes fortunes et les multinationales. Il faut donner aux services du fisc et à la justice tous les moyens juridiques et humains pour y faire face (à l'inverse des suppressions de postes en cours à Bercy : simple coïncidence ?). Il faut aller en Europe vers une harmonisation fiscale et sociale par le haut et une lutte résolue contre la fraude fiscale et l'optimisation fiscale : fermeture des filiales des banques et des multinationales dans les paradis fiscaux, échange automatiques d'informations, interdiction des mécanismes d'opacité, interdiction de l'optimisation fiscale...).</u>
Si on ajoute l'évasion fiscale intérieure (notamment la fraude à la TVA), il manque au moins 60 milliards dans les recettes publiques.	Si on ajoute l'évasion fiscale intérieure (notamment la fraude à la TVA), il manque au moins 60 milliards dans les recettes publiques.
Le gouvernement français doit cesser de dénaturer et soutenir le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne.	Le gouvernement français <u>doit porter le projet d'une véritable taxation des transactions financières. Pour cela il doit cesser de s'aligner sur les positions du secteur financier. Le projet de la Commission Européenne ne peut constituer une référence en la matière tant il apparaît comme un projet a minima, qui pourrait servir de prétexte à ne pas aller trop loin contre les intérêts du capital.</u> cesser de dénaturer et soutenir le projet de taxation des transactions financières soumis par la Commission européenne.
2.4.4. Le rôle des banques	2.4.4. Le rôle des banques
Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, le « shadow banking » prospère et les financiers ont repris leurs jeux. Les banques « too big to fail » ont encore grossi, notamment en France qui compte quatre banques à risque systémique. Le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux	Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, le « shadow banking » prospère et les financiers ont repris leurs jeux. Les banques « too big to fail » ont encore grossi, notamment en France qui compte quatre banques à risque systémique. Le nombre de leurs filiales dans les paradis fiscaux

<p>est toujours aussi élevé. Le gouvernement français a fait adopter une loi sur la séparation des banques relativement vide qui préserve le modèle de banque universelle. Si des progrès ont été faits au niveau européen du côté de la supervision des banques et des garanties des dépôts, le projet de résolution des crises bancaires est dérisoire, puisqu'il prévoit un fonds de 60 milliards dans dix ans alors que le sauvetage des banques européennes en 2008 a exigé 1 600 milliards. Pour mettre la finance sous contrôle, l'essentiel reste à faire.</p>	<p>est toujours aussi élevé. Le gouvernement français a fait adopter une loi sur la séparation des banques relativement vide qui préserve le modèle de banque universelle. Si des progrès ont été faits au niveau européen du côté de la supervision des banques et des garanties des dépôts, le projet de résolution des crises bancaires est dérisoire, puisqu'il prévoit un fonds de 60 milliards dans dix ans alors que le sauvetage des banques européennes en 2008 a exigé 1 600 milliards. Pour mettre la finance sous contrôle, l'essentiel reste à faire. <u>La question qui se pose est celle de la politique bancaire que l'on souhaite pour notre pays. Il convient de séparer nettement et définitivement les activités de banque de dépôts et celles liées à la spéculation financière. La caution publique ne peut en aucun cas permettre de sauver les spéculateurs. Par ailleurs la question se pose de la nationalisation d'un certain nombre de banques de dépôt qui ont bénéficié de l'aide de l'État alors quelles avaient largement risqué l'argent de leurs clients et recommencent aujourd'hui à spéculer sur les marchés financiers.</u></p>
<p>3. DROITS ET LIBERTES</p>	<p>3. DROITS ET LIBERTES</p>
<p>3.1. Face à la montée de la xénophobie, nécessité de défendre les libertés fondamentales</p>	<p>3.1. Face à la montée de la xénophobie, nécessité de défendre les libertés fondamentales</p>
<p>Du point de vue des droits et des libertés, la période est marquée par de fortes contradictions. Si la promesse du « mariage pour tous » a été tenue, si des avancées ont eu lieu, telles sur l'égalité femmes-hommes ou la loi pénale, d'autres promesses, comme le droit de vote des étrangers aux élections locales, ont été reportées sine die. Dans le même temps, la</p>	<p>Du point de vue des droits et des libertés, la période est marquée par de fortes contradictions. Si la promesse du « mariage pour tous » a été tenue, si des avancées ont eu lieu, telles sur l'égalité femmes-hommes ou la loi pénale, d'autres promesses, comme le droit de vote des étrangers aux élections locales, ont été reportées sine die. Dans le même temps, la</p>

société dans son ensemble est devenue perméable aux idées d'extrême droite : racisme, préférence nationale, LGBTphobie, sécuritarisme... : la politique sur les étrangers – et les Roms en particulier – ressemble fort à celle du précédent gouvernement.	société dans son ensemble est devenue perméable aux idées d'extrême droite : racisme, préférence nationale, LGBTphobie, sécuritarisme... : la politique sur les étrangers – et les Roms en particulier – ressemble fort à celle du précédent gouvernement.
De plus en plus de personnalités politiques se permettent des dérapages inconcevables il y a encore dix ans. La violence de droite et d'extrême droite s'est elle aussi développée (incidents en marge et à la fin de manifestations, actions anti-roms, agressions de militants politiques ou syndicaux, assassinat de Clément Méric).	De plus en plus de personnalités politiques se permettent des dérapages inconcevables il y a encore dix ans. La violence de droite et d'extrême droite s'est elle aussi développée (incidents en marge et à la fin de manifestations, actions anti-roms, agressions de militants politiques ou syndicaux, assassinat de Clément Méric).
La persistance de la crise économique et sociale amène de plus en plus de salariés à rechercher et à adhérer à des solutions simplistes qu'il nous faut combattre pied à pied.	La persistance de la crise économique et sociale amène de plus en plus de salariés à rechercher et à adhérer à des solutions simplistes qu'il nous faut combattre pied à pied.
Le « tout-sécuritaire » a en particulier permis l'explosion de la télésurveillance et du fichage, et l'acceptation par le plus grand nombre de la restriction des libertés individuelles. Il s'agit pour nous de défendre celles qui sont menacées, de reconquérir celles qui ont été mises à mal.	Le « tout-sécuritaire » a en particulier permis l'explosion de la télésurveillance et du fichage, et l'acceptation par le plus grand nombre de la restriction des libertés individuelles. Il s'agit pour nous de défendre celles qui sont menacées, de reconquérir celles qui ont été mises à mal.
Le SNES partout et toujours continue de combattre toutes les discriminations.	Le SNES partout et toujours continue de combattre toutes les discriminations.
3.2. Droits des femmes, égalité femmes/hommes	3.2. Droits des femmes, égalité femmes/hommes
Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part : heures supplémentaires, temps partiel... font au final que les femmes sont souvent moins bien payées que les	Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part : heures supplémentaires, temps partiel... font au final que les femmes sont souvent moins bien payées que les

hommes dans l'Éducation nationale, elles n'ont pas un avancement de carrière identique, elles n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes conditions.	hommes dans l'Éducation nationale, elles n'ont pas un avancement de carrière identique, elles n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes conditions.
Le SNES continuera à se battre pour que l'égalité femmes/hommes devienne réalité.	Le SNES continuera à se battre pour que l'égalité femmes/hommes devienne réalité. <u>A ce titre, le SNES condamne les pressions de groupes extrémistes, relayés par des hommes politiques de droite, contre le travail de sensibilisation mené dans des écoles publiques et des bibliothèques (ABCD de l'égalité, ouvrages...) contre les inégalités filles/garçons et les stéréotypes attachés à la construction de l'identité (sexuelle, orientation scolaire, professionnelle...). L'Éducation Nationale doit assurer à l'école l'exercice de sa mission émancipatrice contre le sexisme, l'homophobie, contre toutes les formes de discrimination.</u>
Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, tels la liberté des femmes de disposer de leur corps. Nous refusons toute fermeture de centre d'IVG : l'accès à la contraception et à l'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant.	Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, tels la liberté des femmes de disposer de leur corps. Nous refusons toute fermeture de centre d'IVG : l'accès à la contraception et à l'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant.
L'exemple espagnol nous l'a montré, le droit à l'IVG doit encore être défendu. Nous devons entraver les agissements d'activistes de tous bords, obscurantistes, réactionnaires, religieux, de droite et d'extrême droite, qui cherchent à empêcher les femmes d'exercer un droit en les culpabilisant de façon ignominieuse.	L'exemple espagnol nous l'a montré, le droit à l'IVG doit encore être défendu. Nous devons entraver les agissements d'activistes de tous bords, obscurantistes, réactionnaires, religieux, de droite et d'extrême droite, qui cherchent à empêcher les femmes d'exercer un droit en les culpabilisant de façon ignominieuse.

De même, il est hélas toujours nécessaire de se mobiliser contre les violences faites aux femmes, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée ou dans la rue.	De même, il est hélas toujours nécessaire de se mobiliser contre les violences faites aux femmes, tant dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée ou dans la rue.
3.3. Parents sans papiers, élèves jeunes majeurs	3.3. Parents sans papiers, élèves jeunes majeurs
Le SNES s’est prononcé pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit à la scolarisation pour tous les jeunes présents sur le territoire.	Le SNES s’est prononcé pour la régularisation de tous les sans-papiers, le droit au regroupement familial, le droit à la scolarisation pour tous les jeunes présents sur le territoire.
Avec les organisations d’aide et de soutien, nous poursuivons la lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, parfois « utilisés » par leurs patrons depuis plusieurs années.	Avec les organisations d’aide et de soutien, nous poursuivons la lutte pour la régularisation des travailleurs sans-papiers, parfois « utilisés » par leurs patrons depuis plusieurs années.
Nous continuons d’exiger, avec les organisations syndicales de la jeunesse, la possibilité pour tous les jeunes en formation de terminer leurs études quels que soient leur âge ou les études qu’ils suivent. Ensemble, nous continuons à demander le retour des collégiens et lycéens expulsés et de leur famille.	Nous continuons d’exiger, avec les organisations syndicales de la jeunesse, la possibilité pour tous les jeunes en formation de terminer leurs études quels que soient leur âge ou les études qu’ils suivent. Ensemble, nous continuons à demander le retour des collégiens et lycéens expulsés et de leur famille.
Nous revendiquons la régularisation automatique de tous nos élèves jeunes majeurs qui passent du jour au lendemain du statut de jeunes en situation régulière à celui de clandestins.	Nous revendiquons la régularisation automatique de tous nos élèves jeunes majeurs qui passent du jour au lendemain du statut de jeunes en situation régulière à celui de clandestins.
3.4. Droits des jeunes	3.4. Droits des jeunes
Depuis le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l’enfant a été adoptée à l’ONU. Dans les faits, elle n’est pas totalement	Depuis le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l’enfant a été adoptée à l’ONU. Dans les faits, elle n’est pas totalement

appliquée en France.	appliquée en France.
Le SNES défend le droit des élèves de se mêler de la vie politique de la nation, en particulier les droits d'expression et de contestation. Il défend les élèves poursuivis tant par l'Éducation nationale que par la justice pour des faits de manifestations.	Le SNES défend le droit des élèves de se mêler de la vie politique de la nation, en particulier les droits d'expression et de contestation. Il défend les élèves poursuivis tant par l'Éducation nationale que par la justice pour des faits de manifestations.
Trop de jeunes, et de moins jeunes, sont victimes de tirs de flashball. Son usage doit être proscrit des opérations de maintien de l'ordre.	Trop de jeunes, et de moins jeunes, sont victimes de tirs de flashball. Son usage doit être proscrit des opérations de maintien de l'ordre.
3.5. Respect des libertés fondamentales, les fichiers	3.5. Respect des libertés fondamentales, les fichiers
Les collectes de données informant sur la nationalité, la situation maritale, le sexe du partenaire (renseignant sur l'orientation sexuelle), les enfants, les opinions politiques, syndicales... se multiplient.	Les collectes de données informant sur la nationalité, la situation maritale, le sexe du partenaire (renseignant sur l'orientation sexuelle), les enfants, les opinions politiques, syndicales... se multiplient.
L'explosion du nombre d'informations contenues dans les fichiers informatiques sur les élèves est inquiétant, et doit être soumis à un contrôle renforcé. La CNIL doit pouvoir donner un avis décisionnel sur ces fichiers à chaque nouvelle « amélioration » effectuée. Les interconnexions et la cession des fichiers questionnent.	L'explosion du nombre d'informations contenues dans les fichiers informatiques sur les élèves est inquiétant, et doit être soumis à un contrôle renforcé. La CNIL doit pouvoir donner un avis décisionnel sur ces fichiers à chaque nouvelle « amélioration » effectuée. Les interconnexions et la cession des fichiers questionnent.
La conservation des données pouvant aller jusqu'à 90 ans, on comprend que les risques d'atteinte au respect de la vie privée et de la vie professionnelle sont importants.	La conservation des données pouvant aller jusqu'à 90 ans, on comprend que les risques d'atteinte au respect de la vie privée et de la vie professionnelle sont importants.
Depuis 2004, la loi « Informatique et libertés » permet au gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la CNIL ! Sous l'ère Sarkozy, ce sont 42 fichiers qui ont été créés, portant à plus de 70 le nombre de fichiers police/gendarmerie/justice... sans compter tous les autres !	Depuis 2004, la loi « Informatique et libertés » permet au gouvernement de ne pas tenir compte de l'avis de la CNIL ! Sous l'ère Sarkozy, ce sont 42 fichiers qui ont été créés, portant à plus de 70 le nombre de fichiers police/gendarmerie/justice... sans compter tous les autres !

L'extension infondée du FNAEG à plus d'une centaine de délits et aux « mis en cause » sert maintenant de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme Xavier Mathieu ou les cinq de Roanne l'ont expérimenté.	L'extension infondée du FNAEG à plus d'une centaine de délits et aux « mis en cause » sert maintenant de moyen de répression contre les militants associatifs ou syndicaux, comme Xavier Mathieu ou les cinq de Roanne l'ont expérimenté.
Il est temps que la représentation nationale soit saisie de chaque nouvelle création, et qu'elle remette à plat l'ensemble du système de fichiers.	Il est temps que la représentation nationale soit saisie de chaque nouvelle création, et qu'elle remette à plat l'ensemble du système de fichiers.
Dans l'immédiat, le FNAEG ne doit plus servir de méthode d'intimidation contre le mouvement social.	Dans l'immédiat, le FNAEG ne doit plus servir de méthode d'intimidation contre le mouvement social.
3.6. Roms	3.6. Roms
Le ministre de l'Intérieur a fait du démantèlement des camps de Roms et de l'expulsion de ceux-ci un des axes de son action au sein du gouvernement. Loin de se démarquer de la politique de ses prédécesseurs, il semble vouloir se montrer encore plus « efficace » dans cette politique. Mais en réalité, chaque destruction de camp ne fait que déplacer le problème : en effet, malgré les textes, aucune proposition pérenne de (re)logement n'est proposée. Dans le meilleur des cas, ce sont quelques nuits en hôtel qui sont offertes comme solution de remplacement.	Le ministre de l'Intérieur a fait du démantèlement des camps de Roms et de l'expulsion de ceux-ci un des axes de son action au sein du gouvernement. Loin de se démarquer de la politique de ses prédécesseurs, il semble vouloir se montrer se veut encore plus « efficace » dans cette politique <u>qui fait le lit des extrême-droites. Désignées par le ministre comme vouées « à revenir en Roumanie ou en Bulgarie », chassées de camps qui sont détruits par la police, ces populations fragilisées ne se voient pas proposer de solution</u> Mais en réalité, chaque destruction de camp ne fait que déplacer le problème : en effet, malgré les textes, aucune proposition pérenne de (re)logement n'est proposée. Dans le meilleur des cas, ce sont : quelques nuits en hôtel qui sont offertes comme solution de remplacement. <u>ne sauraient suffire à accueillir les populations roms qui ont fait le choix de s'installer en France.</u>

Des solutions durables de logement, des facilitations d'accès au travail, de scolarisation des enfants doivent être proposées à ces familles, la politique de discrimination à leur encontre doit cesser.	Des solutions durables de logement, des facilitations d'accès au travail, de scolarisation des enfants doivent être proposées à ces familles, la politique de discrimination à leur encontre doit cesser.
3.7. La laïcité : promouvoir un principe républicain !	3.7. La laïcité : promouvoir un principe républicain !
La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». La « Charte de la laïcité à l'école » décline, de manière claire, ces principes dans les établissements scolaires publics.	La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». La « Charte de la laïcité à l'école » <u>pose un certain nombre de principes visant les attitudes communautaristes. Pour autant, en imposant « un devoir de stricte neutralité » aux personnels, ce document ouvre la voie à l'obligation de s'inscrire dans une vérité d'État alors même que les personnels d'encadrement font de plus en plus souvent référence à de prétendus « devoir de réserve » ou « obligation de loyauté » qui ne figurent pas dans nos statuts.</u> décline, de manière claire, ces principes dans les établissements scolaires publics.
Le SNES confirme ses mandats des précédents congrès, réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Le SNES demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que, en particulier dans l'Ouest de la France, des moyens suffisants soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place dans l'enseignement public.	Le SNES confirme ses mandats des précédents congrès, réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Le SNES demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que, en particulier dans l'Ouest de la France, des moyens suffisants soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place dans l'enseignement public.
Il demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-	Il demande l'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-

Moselle et des territoires d'outre-mer. Il désapprouve tout projet de constitutionnalisation de la loi de 1905 s'il inclut une disposition d'exception de l'Alsace-Moselle. Le SNES continue de demander l'abrogation de la loi Carle et du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ».	Moselle et des territoires d'outre-mer. Il désapprouve tout projet de constitutionnalisation de la loi de 1905 s'il inclut une disposition d'exception de l'Alsace-Moselle. Le SNES continue de demander l'abrogation de la loi Carle et du décret sur l'accord « Kouchner-Vatican ».
Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires.	Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires.
Le SNES continue de porter l'unification du système éducatif dans un seul service public laïque de l'Éducation nationale intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.	Le SNES continue de porter l'unification du système éducatif dans un seul service public laïque de l'Éducation nationale intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.
Fin 2013, le Conseil d'État a rendu une étude tendant à clarifier la frontière entre « missions de service public et missions d'intérêt général » ainsi que le statut des collaborateurs occasionnels du service public ; il a rappelé le droit actuel : l'existence du principe de liberté de penser et d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public et de celui de laïcité de l'État, la compatibilité entre ces deux principes relevant de la notion « d'ordre public ».	Fin 2013, le Conseil d'État a rendu une étude tendant à clarifier la frontière entre « missions de service public et missions d'intérêt général » ainsi que le statut des collaborateurs occasionnels du service public ; il a rappelé le droit actuel : l'existence du principe de liberté de penser et d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public et de celui de laïcité de l'État, la compatibilité entre ces deux principes relevant de la notion « d'ordre public ».
N'acceptant pas la délégation au local du règlement de ces questions, le SNES s'est félicité de la réaction du ministre pérennisant la circulaire Chatel, réaffirmant que « le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé ».	N'acceptant pas la délégation au local du règlement de ces questions, le SNES s'est félicité de la réaction du ministre pérennisant la circulaire Chatel, réaffirmant que « le milieu scolaire est un cadre qui doit être particulièrement préservé ».
Certains demandent une loi. Parmi eux, nombreux sont ceux pour qui l'arbre des signes religieux cache mal la forêt des multiples atteintes à la laïcité dont ils ne s'émeuvent guère...	Certains demandent une loi. Parmi eux, nombreux sont ceux pour qui l'arbre des signes religieux cache mal la forêt des multiples atteintes à la laïcité dont ils ne s'émeuvent guère...
Le SNES estime que les lois existantes suffisent mais doivent être	Le SNES estime que les lois existantes suffisent mais doivent être

<p>strictement respectées, pour que dans les Établissements publics la neutralité s'impose pour les personnels ainsi que pour les locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions. Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement.</p>	<p>strictement respectées, pour que dans les Établissements publics la neutralité s'impose pour les personnels ainsi que pour les locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions. Il défend que cette neutralité <u>en matière de signe religieux s'impose à tous et qu'en particulier ni les élèves, ni les personnels (titulaires ou non), ni aucun adulte amené à encadrer une activité éducative ou péri-éducative n'arbore aucun signe religieux ostensible ou ostentatoire.</u> s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, notamment à toutes celles encadrant les élèves dans le cadre d'activités organisées par un établissement.</p>
---	---

Votes du congrès académique de Versailles

Amendements maintenus :

➔ Amendement présenté par Michel Galin rejeté

2.1.1 Rétablissement du texte initial des rapporteurs nationaux.

Pour	7	Contre	78	Abstention	12	Refus de vote	10
------	---	--------	----	------------	----	---------------	----

➔ Amendement présenté par URIS rejeté

2.1.2 Rajouter à la fin du premier paragraphe, en lieu et place du texte des rapporteurs académiques : « *Le SNES s’y opposera, en demandant l’abrogation des lois portant sur l’organisation des collectivités territoriales (appelées Acte III de la décentralisation).* »

Pour	21	Contre	84	Abstention	1	Refus de vote	1
------	----	--------	----	------------	---	---------------	---

➔ Amendement présenté par François Crevot rejeté

2.2.3 Ajouter un nouveau point à la fin du dernier paragraphe : « • *de financer la protection sociale grâce aux revenus des sociétés financières – banques et assurances – qui doivent être nationalisées dans une perspective de socialisation afin de permettre au gouvernement d’orienter les moyens de financement nationaux vers les activités socialement utiles (protection sociale, éducation...).* »

Pour	4	Contre	79	Abstention	17	Refus de vote	7
------	---	--------	----	------------	----	---------------	---

➔ Amendement présenté par François Crevot rejeté

2.4.2 Ajouter à la fin du texte des rapporteurs académique le paragraphe suivant : « *Le SNES réclame la nationalisation dans une perspective de socialisation et non d’étatisation la nationalisation des sociétés financières du CAC 40 afin d’orienter la valeur ajoutée et donc le PIB vers les* »

activités socialement utiles. En 2014 les sociétés du CAC 40 ont distribué plus de 39 milliards d'€ en dividendes et plus de 42 milliards d'€ en dividendes et rachats d'actions leur permettant de mieux verrouiller leur capital. ».

Pour	3	Contre	83	Abstention	9	Refus de vote	12
------	---	--------	----	------------	---	---------------	----

➔ **Amendement présenté par François Crevot rejeté**

2.4.3 Ajouter à la fin du texte des rapporteurs académique le paragraphe suivant : « La question qui se pose est celle de la nationalisation du secteur financier, seule façon d'empêcher la spéculation qui est socialement nuisible. ».

Pour	18	Contre	80	Abstention	9	Refus de vote	0
------	----	--------	----	------------	---	---------------	---

➔ **Amendement présenté par Jean-Baptiste Hutasse avec le soutien d'École Émancipée rejeté**

3.7 Rétablir le texte initial les rapporteurs nationaux.

Pour	27	Contre	62	Abstention	16	Refus de vote	2
------	----	--------	----	------------	----	---------------	---

Vote dissocié de la partie 2.2.3. demandé par École Émancipée :

Pour	76	Contre	23	Abstention	5	Refus de vote	3
------	----	--------	----	------------	---	---------------	---

Vote du texte des rapporteurs (sans la partie soumise au vote dissocié) :

Pour	99	Contre	0	Abstention	6	Refus de vote	2
------	----	--------	---	------------	---	---------------	---